



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للأغذية والزراعة

F

CONSEIL

Cent soixante-sixième session

26-30 avril 2021

Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session (30 novembre - 4 décembre 2020)

Résumé

Le tableau ci-après récapitule les décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-cinquième session (Rome, 30 novembre - 4 décembre 2020) et précise: i) le(s) paragraphe(s) correspondant(s) du rapport du Conseil; et ii) l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque décision.

Ce tableau reprend aussi les questions soulevées lors de sessions antérieures sur lesquelles le Conseil a demandé des informations actualisées.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Secrétaire général de la Conférence et du Conseil
Tél. +39 06570 55987

**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA CENT SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION
(30 novembre - 4 décembre 2020)**

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Nouveau Cadre stratégique			
1. Le Conseil [...] a <u>demandé</u> que la prochaine version du Cadre stratégique et des domaines prioritaires des programmes prévoient une analyse plus approfondie du modèle de fonctionnement de la FAO, de ses différentes sources de financement et de la manière dont les informations en la matière seront communiquées (paragraphe 10, alinéa j).	X		Ces questions sont prises en compte dans le Cadre stratégique 2022-2031 (C 2017/7), ainsi que dans le Plan à moyen terme 2022-2025 et dans le Programme de travail et budget 2022-2023 (C 2021/3).
2. Le Conseil a <u>invité</u> l'Organisation à continuer d'accorder la priorité aux activités normatives et techniques et à mettre l'accent sur les données dans le nouveau Cadre stratégique 2022-2031 (paragraphe 22, alinéa f).	X		

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Nouvelle stratégie relative à la mobilisation du secteur privé			
3. Le Conseil [...] <u>a demandé</u> que la stratégie soit en adéquation totale avec le Pacte mondial des Nations Unies et <u>a demandé</u> que les mécanismes et règles de diligence raisonnable soient actualisés et joints en annexe à la stratégie (paragraphe 11, alinéa d).	X		La stratégie est en adéquation totale avec le Pacte mondial des Nations Unies. Dans la section sur les «critères d'exclusion» relatifs à la mobilisation du secteur privé, il est explicitement indiqué que la FAO ne se mobilisait pas avec les entités qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies. La Division d'appui aux projets (PSS) a élaboré la version préliminaire d'un nouveau cadre d'évaluation et de gestion des risques quant à la mobilisation des acteurs non étatiques, en collaboration étroite avec la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR) et la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU). La nouvelle approche, étayée par les bonnes pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies, adopte et intègre les principes approuvés dans la stratégie relative au secteur privé et dans le Pacte mondial des Nations Unies. Des consultations internes sont en cours. La version finale du cadre devait être présentée aux sessions de novembre 2021 du Comité du Programme et du Comité financier, pour adoption. Entre-temps, des dispositions provisoires ont été prises afin de simplifier et de préciser les dispositions existantes, ainsi que pour faciliter la transition vers le nouveau cadre.
4. Le Conseil [...] <u>a demandé</u> des informations complémentaires sur les coûts et les avantages de la stratégie, <u>a souligné</u> qu'il fallait éviter les coûts supplémentaires et <u>a demandé</u> que le modèle de gestion de la FAO et les différentes sources de financement fassent l'objet d'une analyse plus approfondie, et que des éléments soient communiqués quant à la manière dont il serait fait rapport à ce sujet aux sessions futures du Conseil (paragraphe 11, alinéa h).		X	Le processus visant à réaliser une analyse des coûts et des avantages a commencé et le mandat correspondant a été défini. Les résultats seront communiqués dans le rapport d'avancement annuel concernant la stratégie. Des activités relatives à la mise en œuvre de la stratégie ont démarré en utilisant les ressources actuellement disponibles au sein de la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR), avec l'appui habituel du Bureau de la communication (OCC) et de la Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI). L'équipe actuelle de l'unité chargée des liaisons avec le secteur privé sera

			<p>renforcée grâce au détachement d'un fonctionnaire de rang supérieur du Gouvernement suédois, en août 2021. Le processus de sélection est en voie d'achèvement. La Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé est en train de mettre en place un modèle décentralisé de gestion des partenariats, qui confèrera d'importantes responsabilités aux bureaux de pays et aux unités techniques s'agissant des relations quotidiennes nécessaires dans le cadre des partenariats mobilisés et qui offrira une fonction globale de supervision, de coordination et de suivi stratégiques. Des réaffectations sont prévues au sein de la Division aux fins de la bonne gestion et du bon fonctionnement du portail de connexion (Connect Portal).</p>
--	--	--	---

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Initiative Main dans la main			
5. Le Conseil [...] <u>a demandé</u> que les critères de sélection soient élargis afin que les pays en développement à revenu intermédiaire et élevé puissent bénéficier de l'Initiative (paragraphe 14, alinéa f).	X		Cette question est traitée dans le rapport de situation sur l'Initiative Main dans la main (CL 166/6).
6. Le Conseil [...] <u>a souligné</u> qu'il convenait de mettre au point une politique de données transversale pour garantir la gouvernance, l'intégrité et la confidentialité des données, ainsi que les droits de propriété intellectuelle, et de respecter les normes et protocoles internationaux, et <u>a demandé</u> à la FAO de faire rapport aux Membres à cet égard à sa prochaine session (avril 2021) (paragraphe 14, alinéa i).		X	Des travaux ont été lancés en vue d'achever en 2021 l'élaboration d'une politique en la matière. À cet égard, des informations actualisées ont été présentées lors de la cent trentième session du Comité du Programme.
7. Le Conseil [...] <u>a invité</u> à continuer de fournir des mises à jour concernant la mise en œuvre et à être étroitement associée à l'évolution de l'Initiative, en particulier concernant sa gouvernance et son budget dans le cadre du Programme de travail Budget pour l'exercice 2022-2023 (paragraphe 14, alinéa j).	X		Cette question est traitée dans le rapport de situation sur l'Initiative Main dans la main (CL 166/6). Des précisions sur la gouvernance sont fournies dans les tableaux relatifs aux débats sur l'Initiative.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Résistance aux antimicrobiens			
8. Le Conseil [...] a demandé que des rapports d'activité soient régulièrement présentés sur la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens pour 2021-2025, ainsi que sur la collaboration tripartite, en veillant à ce qu'il n'y ait pas de lacunes ni de chevauchements dans les informations présentées (paragraphe 18, alinéa c).	X		<p>Le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens pour 2021-2025 a été affiné en tenant compte des observations formulées par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, et par le Comité des pêches, à sa trente-quatrième session. La nouvelle version du Plan d'action a été examinée dans le cadre d'une première consultation informelle (25 février 2021), ainsi que d'une réunion informelle (1^{er} mars 2021) lors de la cent trentième session du Comité du Programme. Elle fait actuellement l'objet d'une nouvelle mise à jour afin de tenir compte des observations reçues. La version actualisée sera examinée dans le cadre d'une seconde consultation informelle. La version finale sera présentée lors d'une réunion formelle de la cent trentième session du Comité du Programme.</p> <p>La collaboration tripartite s'emploie à mettre en œuvre les recommandations du Groupe spécial de coordination interinstitutions sur la résistance aux antimicrobiens aux fins d'une coordination mondiale: 1) le Groupe de direction mondial sur la résistance aux antimicrobiens intégrant le principe «Une seule santé» a été officiellement lancé et a tenu sa réunion inaugurale en janvier 2021 (voir ici le rapport de la réunion); et 2) après la vingt-septième réunion exécutive de l'Alliance tripartite (17 février 2021), le mandat du Groupe indépendant chargé d'étudier les données factuelles sur lesquelles appuyer l'action contre la résistance aux antimicrobiens a été soumis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour avis supplémentaires et approbation.</p>

			<p>Le Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, qui est l'un des principaux mécanismes de financement à l'appui des activités communes de l'Alliance tripartite, a permis de mobiliser plus de 14 millions d'USD à ce jour, auprès des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède. Quatre-vingts pour cent des fonds ont été investis dans des activités menées à l'échelle des pays. L'Alliance tripartite cherche à faire participer davantage d'acteurs concernés et à mobiliser plus de ressources à l'appui des pays engagés dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens.</p>
--	--	--	--

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021)			
9. Le Conseil [...] a souligné la contribution de la FAO à la préparation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021 et a demandé à l'Organisation qu'elle continue de participer au processus préparatoire en vue de la tenue du Sommet, y compris de la manifestation préalable au Sommet qui sera organisée en Italie (paragraphe 18, alinéa e).		X	<p>La FAO est la principale institution du système des Nations Unies qui soutient directement la première piste d'action («Garantir l'accès de tous à des aliments sains et nutritifs»). Elle contribue activement aux autres pistes d'action et aux quatre leviers de changement, en tirant parti des vastes connaissances produites par ses divisions techniques.</p> <p>Le Scientifique en chef et l'Économiste en chef sont des membres actifs du groupe scientifique. La FAO sera l'hôte des journées de la science en juillet 2021.</p> <p>Grâce à la coordination des coordonnateurs résidents du système des Nations Unies, la FAO est de plus en plus souvent appelée à apporter son appui à la coordination et à la conduite des dialogues des États Membres. L'Organisation soutiendra aussi la fourniture de données et d'éléments factuels sur les systèmes alimentaires en vue d'étayer les dialogues, notamment au moyen d'évaluations rapides des systèmes alimentaires.</p> <p>La FAO conclut des partenariats qui permettent d'organiser de nombreux dialogues indépendants liés au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Il s'agit notamment de dialogues menés à l'échelle régionale, au sein des enceintes régionales du système des Nations Unies en faveur du développement durable, et de dialogues sur les systèmes alimentaires durables dans la région méditerranéenne, menés avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), l'Union pour la Méditerranée (UpM) et le réseau One Planet.</p>

			Un comité directeur, auquel participent la FAO, le Secrétariat du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et le Gouvernement italien, a été mis en place afin de préparer la manifestation préalable au Sommet, prévue du 19 au 21 juillet 2021.
--	--	--	---

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Conservation, restauration et utilisation durable des forêts			
10. Le Conseil [...] a <u>demandé</u> à la FAO de mettre en évidence et de promouvoir les pratiques existantes et complémentaires entre les activités agricoles et la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts, qui permettent d'éviter le déboisement et de préserver les services écosystémiques, car l'agriculture et la foresterie peuvent, grâce à leurs synergies, contribuer au développement durable (paragraphe 22, alinéa b).		X	<p>Une étude sur l'agroforesterie en tant que solution fondée sur la nature en faveur des systèmes alimentaires durables (<i>Agroforestry as nature-based solution for sustainable food systems</i>) et un document technique sur le rôle de la gestion de l'élevage durable pour enrayer le déboisement et la dégradation des systèmes agrosylvopastoraux dans les zones arides sont en cours d'élaboration (dans le cadre d'une collaboration conjointe entre la Sous-Division de la production et des ressources génétiques animales [NSAG] et la Division des forêts [NFO]). Le Comité consultatif de la filière bois durable mène une analyse de la situation, des défis et des possibilités relatifs aux engagements pris par la filière bois en faveur de la restauration des écosystèmes, notamment les synergies possibles entre les secteurs agricole et forestier.</p> <p>La FAO aide certains pays à promouvoir des pratiques complémentaires dans les secteurs agricole et forestier, par exemple la Côte d'Ivoire à développer et à appliquer à plus grande échelle une production et des modèles commerciaux durables dans le secteur du cacao, en réduisant le déboisement et la dégradation des forêts, l'Argentine à améliorer les pratiques sylvopastorales traditionnelles au moyen d'une gestion intégrée des forêts et de l'élevage, ainsi que du programme REDD+ (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts) et d'un système de paiements liés aux résultats, et la Colombie à réduire l'expansion des terres agricoles et à améliorer les synergies entre les secteurs agricole et forestier au moyen du programme REDD+ et de paiements liés aux résultats. La FAO participe aux consultations de l'Union européenne sur l'initiative en faveur d'un cacao durable et élabore un cadre d'appui qui améliore la prise de décisions et permet aux pays de déterminer</p>

			des instruments de gestion des arbitrages entre les secteurs agricole et forestier, ainsi qu'un document technique sur les rôles que jouent les gouvernements dans la réduction du déboisement lié aux produits agricoles, avec des exemples de pays.
11. Le Conseil [...] a invité la FAO à continuer de publier une Évaluation des ressources forestières mondiales tous les cinq ans, tout en mettant au point, en concertation avec les Membres et les partenaires, un processus souple d'élaboration de rapports sur l'évaluation des ressources forestières qui permette la mise à jour volontaire des grands indicateurs liés aux objectifs de développement durable (paragraphe 22, alinéa e).		X	L'élaboration de la prochaine édition de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, en 2025, a commencé. Le processus a débuté par une évaluation de l'édition 2020 et la collecte d'informations sur la volonté des pays de communiquer plus fréquemment des mises à jour volontaires des grands indicateurs liés aux forêts.
12. Le Conseil [...] a demandé à la FAO de mettre en valeur de nouvelles technologies et des innovations numériques pour la collecte de données sur la gestion et l'utilisation durables des forêts et les produits forestiers (paragraphe 22, alinéa g).		X	La Division des forêts continue de mettre au point des technologies novatrices de collecte, d'analyse et de communication des données sur le terrain et au moyen d'instruments de télédétection. Elle compte maintenant plus de 6 000 usagers de son importante série d'outils, dans plus de 130 pays. Elle recense actuellement des technologies novatrices au service de la collecte et de l'analyse des données relatives aux produits forestiers grâce au développement du numérique, notamment l'automatisation du traitement, de la fusion et de la validation des statistiques relatives aux produits forestiers, ainsi qu'à l'élaboration de prototypes d'applications visant à améliorer les estimations de la production de combustibles ligneux.
13. Le Conseil [...] a demandé à la FAO de faire en sorte que les débats du Congrès forestier mondial tiennent compte de la covid-19 et du Programme 2030 (paragraphe 22, alinéa n).	X		Le thème du Congrès forestier mondial est «Construire un avenir respectueux de l'environnement, sain et résilient avec les forêts» et le programme est pleinement aligné sur le Programme 2030. La communauté forestière mondiale aura ainsi l'occasion de se pencher sur la situation et sur l'avenir des forêts du monde, notamment dans le contexte de la reprise à l'issue de la pandémie de covid-19, conjuguée aux efforts visant à concrétiser les objectifs de développement durable.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Prise en compte systématique de la biodiversité			
<p>14. Le Conseil [...] <u>a demandé</u> à la FAO:</p> <p>i. d'analyser l'intégration de la biodiversité dans le domaine des forêts et de promouvoir la gestion durable des espèces sauvages tout au long de la filière de la viande de chasse et l'adoption de mesures pour mieux prévenir les risques de zoonose, notamment en appliquant l'approche «Un monde, une santé»;</p> <p>ii. d'envisager, en concertation avec les Membres, une initiative destinée à intégrer la biodiversité dans les systèmes alimentaires (paragraphe 22, alinéa i).</p>		X	<p>Deux études sur l'<i>Examen des politiques, stratégies et pratiques visant la prise en compte systématique de la biodiversité dans le secteur des forêts</i> et la <i>Prise en compte systématique de la biodiversité dans l'approche Une seule santé</i> sont en cours, en collaboration avec d'importants partenaires.</p> <p>i. La FAO renforce la promotion d'une gestion durable de la faune sauvage, y compris l'approche Une seule santé pour réduire autant que possible le risque de zoonoses, dans le Programme de gestion durable de la faune sauvage. Un examen de la prise en compte systématique de la diversité biologique dans le secteur des forêts est en cours.</p> <p>ii. L'initiative visant à prendre en compte de manière systématique la biodiversité dans les systèmes alimentaires, en concertation avec les Membres, sera lancée une fois approuvé le Projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.</p>

Systèmes alimentaires

<p>15. Le Conseil [...] <u>a demandé</u> à la FAO d'intégrer la foresterie dans ses travaux sur les systèmes alimentaires, notamment, mais sans s'y limiter, par l'intermédiaire des mesures de redressement mises en œuvre dans le cadre de la pandémie de covid-19 et de l'initiative Main dans la main (paragraphe 22, alinéa k).</p>		X	<p>Plusieurs solutions novatrices liées aux forêts sont proposées dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, à la préparation duquel la Division des forêts participe activement. Une étude consacrée à l'agroforesterie, en tant que solution fondée sur la nature au service de systèmes alimentaires durables est en cours, afin de mettre au point une nouvelle initiative sur les aliments issus des forêts. Les données, plateformes et instruments relatifs aux forêts sont maintenant pleinement intégrés à la plateforme géospatiale de la FAO à l'appui de l'Initiative Main dans la main.</p>
--	--	---	--

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Comité de l'agriculture et Comité des forêts			
16. Le Conseil [...] <u>a demandé</u> que la coordination des questions intersectorielles soit renforcée entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture et a recommandé qu'à l'avenir, tout document sur des questions concernant aussi bien l'agriculture que les forêts soit présenté à ces deux comités (paragraphe 22, alinéa l).		X	Les prochaines sessions du Comité de l'agriculture et du Comité des forêts sont prévues en 2022.
Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques			
17. Le Conseil [...] <u>a demandé</u> que des éléments liés à l'utilisation des technologies numériques dans le domaine de la planification de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie soient inclus dans le cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques par le Comité des forêts (paragraphe 22, alinéa m).	X		Des éléments liés aux applications des technologies numériques dans le domaine de la planification de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie ont été intégrés dans le cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques.
18. Le Conseil [...] <u>a demandé</u> à la FAO de veiller à ce que l'initiative fasse naître des synergies entre les organisations internationales et les parties prenantes et renforce la coordination entre toutes les parties intéressées sans que cela ne donne lieu pour aucune d'elles à des chevauchements d'activités (paragraphe 25, alinéa a).	X		La participation d'organisations internationales et d'acteurs de différentes composantes de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, conformément à ce qui est proposé dans le cadre de référence, garantira une meilleure coordination et évitera les chevauchements d'activités.
19. Le Conseil [...] <u>a demandé</u> à la FAO d'indiquer, dans le cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, des mécanismes de communication de l'information par la voie desquels les directives volontaires établies par la Plateforme sur les questions liées à l'alimentation et à l'agriculture numériques seront présentées aux Membres de la FAO afin qu'ils les examinent dans le cadre du processus relatif aux organes directeurs (paragraphe 25, alinéa b).	X		Des mécanismes appropriés, par la voie desquels les directives volontaires établies par la Plateforme sur les questions liées à l'alimentation et à l'agriculture numériques seront présentées aux Membres de la FAO afin qu'ils les examinent dans le cadre du processus relatif aux organes directeurs, ont été intégrés dans le cadre de référence de la Plateforme internationale.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Programme de coopération technique (PCT)			
<p>20. Le Conseil a <u>approuvé</u> le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et, en particulier, [...] a <u>fait siennes</u> les observations et recommandations qui y sont formulées relatives au Programme de coopération technique (paragraphe 23, alinéa a).</p> <p><i>[Les participants à la Réunion conjointe [...] ont demandé à la FAO d'entamer une opération stratégique, en consultation avec les Membres, en vue d'affiner, voire d'unifier, les critères d'allocation de ressources, sans se limiter au critère classique fondé sur le revenu par habitant et en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque région (CL 165/9 paragraphe 10, alinéa g).]</i></p>	X		Le document JM 2021.1/2 a été présenté aux participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme (cent trentième session) et du Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session) afin de lancer l'exercice stratégique.
<p>21. Le Conseil a <u>approuvé</u> le rapport de la cent vingt-neuvième session du Comité du Programme et, en particulier, [...] a <u>fait siennes</u> les observations et recommandations [...] concernant le Programme de coopération technique (paragraphe 24, alinéa a).</p> <p><i>[Le Comité (...) a demandé des analyses complémentaires sur la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du PCT (CL 165/10, paragraphe 17, alinéa d).]</i></p> <p><i>[Le Comité (...) a demandé à la Direction de rationaliser davantage le cycle et les procédures d'approbation des projets du PCT (CL 165/10, paragraphe 17, alinéa l).]</i></p>	X	X	<p>Le document susmentionné, présenté à la Réunion conjointe, contient l'analyse attendue.</p> <p>Les consultations sur les procédures du PCT ont commencé et leurs résultats devraient donner lieu à une première rationalisation puis à une révision plus profonde avant la fin de 2021.</p>

<p>22. Le Conseil [...] a fait siennes les observations et recommandations formulées dans le rapport de la cent quatre-vingt-troisième session [du Comité financier] sur [...] le Programme de coopération technique (paragraphe 26, alinéa a).</p> <p><i>[Le Comité (...) a invité la Direction à poursuivre ses efforts visant l'utilisation intégrale des crédits ouverts au titre du PCT, tel que l'a approuvé la Conférence, (CL 165/11, paragraphe 10, alinéa d).]</i></p>		X	La reprogrammation des économies réalisées en raison de la covid-19 est en bonne voie et les crédits ouverts au titre du PCT seront intégralement utilisés.
--	--	---	---

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Code de conduite sur les procédures de vote			
<p>23. Le Conseil a <u>approuvé</u> le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et, en particulier, [...] a <u>fait siennes</u> les observations et recommandations [...] relatives au code de conduite sur les procédures de vote (paragraphe 23, alinéa a).</p> <p><i>[Les participants à la Réunion conjointe (...) ont demandé que les consultations formelles menées par le Président indépendant du Conseil sur le code de conduite relatif à l'élection du Directeur général s'achèvent rapidement afin que la Conférence de la FAO puisse prendre une décision à ce sujet à sa quarante-deuxième session, en 2021 (CL 165/9 paragraphe 12, alinéa c).]</i></p>		X	Conformément aux indications formulées lors de la cent soixante-quatrième session du Conseil, selon lesquelles le code de conduite devrait être le résultat d'un processus participatif conduit par les Membres, le Président indépendant du Conseil a consulté les présidents et les vice-présidents des groupes régionaux, ainsi que chaque groupe régional, et a mené des concertations officielles sur cette question avec l'ensemble des Membres. Un projet de code de conduite sera présenté pour examen par les organes directeurs, dès que les Membres seront parvenus à un consensus.
Cadres de programmation par pays			
<p>24. Le Conseil a <u>approuvé</u> le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et, en particulier, [...] a <u>fait siennes</u> les observations et recommandations qui y sont formulées concernant [...] les cadres de programmation par pays (paragraphe 24, alinéa a).</p> <p><i>[Le Comité (...) a demandé des informations complémentaires sur les analyses communes de pays, en particulier sur les principes qui guident leur élaboration, leur mise en œuvre et la suite qui leur est donnée (CL 165/10, paragraphe 10, alinéa j).]</i></p>		X	La programmation par pays est intégrée dans le Cadre stratégique 2022-2031 (C 2017/7) et dans le Plan à moyen terme 2022-2025/Programme de travail et budget 2022-2023 (C 2021/3) et sera affinée lors de la planification plus détaillée des activités durant le second semestre de 2021.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Plan d'action sur l'égalité femmes-hommes			
<p>25. Le Conseil a <u>approuvé</u> le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et, en particulier, [...] a fait <u>siennes</u> les observations et recommandations qui y sont formulées concernant [...] le Plan d'action pour l'égalité des sexes (paragraphe 24, alinéa a).</p> <p><i>[Le Comité (...) a demandé qu'un chapitre de l'examen à mi-parcours et du rapport sur l'exécution du programme soit consacré spécifiquement aux progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action pour l'égalité des sexe (CL 165/10, paragraphe 15, alinéa b).]</i></p>		X	<p>L'élaboration du nouveau Cadre stratégique et du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025 est en cours et la définition du Plan d'action pour l'égalité des sexes, qui sera présenté au Comité du Programme en novembre 2021, se fait en accord avec ce processus interne afin de permettre un rapprochement avec les objectifs de la nouvelle Politique sur l'égalité des sexes. Les modalités d'établissement des rapports sur les progrès obtenus dans le cadre du Plan d'action pour l'égalité des sexes dans le PMT et le rapport sur l'exécution du Programme seront révisées en conséquence.</p> <p>Des données sur les progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action pour l'égalité des sexes figurent à l'annexe 3 du Plan à moyen terme 2020 (PC 130/2 – FC 185/8) et à l'annexe 5 du Rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019 (C 2021/8)</p>

Multilinguisme

26. Le Conseil a approuvé le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et, en particulier, [...] a fait siennes les observations et recommandations qui y sont formulées concernant [...] le multilinguisme (paragraphe 24, alinéa a).

X

[Le Comité (...) a recommandé au Conseil de demander à la Direction d'élaborer un rapport détaillé contenant des analyses et des solutions qui permettent d'améliorer le multilinguisme dans toutes ses dimensions transversales au sein des activités de la FAO, y compris des mesures concrètes garantissant la publication en temps voulu et dans toutes les langues des documents destinés aux réunions des organes directeurs, rapport qui serait examiné par le Conseil à sa cent soixante-sixième session, après examen par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier (CL 165/10, paragraphe 28, alinéa g).]

Le document CL 166/17, *Multilinguisme au sein de la FAO*, présenté lors de la cent soixante-sixième session du Conseil, fait le point sur la situation, sur les initiatives planifiées et sur les solutions visant à améliorer le multilinguisme au sein de l'Organisation et à fournir en temps utile et dans toutes les langues des documents destinés aux réunions des organes directeurs.

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome			
<p>27. Le Conseil a <u>approuvé</u> le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et, en particulier, [...] a <u>fait siennes</u> les observations et recommandations qui y sont formulées concernant [...] le cadre de référence de l'évaluation conjointe de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (paragraphe 24, alinéa a).</p> <p><i>[Le Comité (...) a demandé que les résultats préliminaires soient présentés à temps pour alimenter les débats qui auront lieu lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) (CL 165/10, paragraphe 24, alinéa c).]</i></p>		X	<p>L'évaluation conjointe, en cours de réalisation, est conduite par une société indépendante et gérée par les bureaux de l'évaluation de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM). La collecte des données est en cours et devrait être conclue en avril 2021. Elle repose sur des études de cas de pays réalisées à distance, sur des entretiens au Siège et au niveau régional et sur l'examen de documents supplémentaires.</p> <p>La présentation des premières conclusions aux organismes ayant leur siège à Rome est prévue entre mai et août 2021, ce qui permettra d'étayer les débats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021). Le rapport d'évaluation final est attendu en août 2021.</p>
Évaluation de la contribution de la FAO à la gestion intégrée des ressources naturelles au service d'une agriculture durable (Objectif stratégique 2)			
<p>28. Le Conseil a <u>approuvé</u> le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et, en particulier, [...] a <u>fait siennes</u> les observations et recommandations qui y sont formulées concernant [...] les évaluations relatives à l'agriculture durable (paragraphe 24, alinéa a).</p> <p><i>[Le Comité (...) a demandé que, lors de la mise en œuvre des recommandations, l'accent soit davantage mis sur le partage de toute la gamme d'approches relatives à l'alimentation et à l'agriculture durables et ce, de façon équilibrée et neutre (CL 165/10, paragraphe 23, alinéa b) et</i></p>	X		<p>La gestion durable des ressources naturelles et toute la gamme d'approches relatives à l'alimentation et à l'agriculture durables sont intégrées dans le nouveau Cadre stratégique 2022-2031 (C 2021/7), ainsi que dans les domaines prioritaires des programmes proposés pour le Plan à moyen terme 2022-2025 (C 2021/3).</p>

<p><i>a demandé qu'il soit tenu pleinement compte des résultats de l'évaluation dans le nouveau Cadre stratégique, autrement dit que la gestion durable des ressources naturelles soit intégrée dans tous les secteurs agricoles (CL 165/10, paragraphe 23, alinéa c).]</i></p>			
---	--	--	--

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile (OSC)			
<p>29. Le Conseil a <u>approuvé</u> le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et, en particulier, [...] a fait siennes les observations et recommandations qui y sont formulées concernant [...] les évaluations relatives [...] aux partenariats avec les organisations de la société civile (paragraphe 24, alinéa a).</p> <p><i>[Le Comité (...) a invité l'Organisation à intégrer les contributions des organisations de la société civile dans ses grands axes de travail et programmes grâce à des partenariats stratégiques programmatiques et à long terme (CL 165/10, paragraphe 22, alinéa c)</i></p> <p><i>a invité l'Organisation à utiliser des concepts définis à l'échelle multilatérale, ainsi que des liens fondés sur les données scientifiques et factuelles dans la Stratégie (CL 165/10, paragraphe 22, alinéa g).]</i></p>		X	<p>Le nouveau Cadre stratégique 2022-2031 met l'accent sur l'importance des partenariats porteurs de transformation, qui font parties des fonctions essentielles parmi les plus importantes pour tirer parti des «quatre améliorations». La Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) soutiendra tous les programmes prioritaires afin de déterminer des partenaires stratégiques parmi les OSC pour renforcer leur impact et transposer les résultats à une plus grande échelle.</p> <p>La FAO s'emploie à recenser les OSC concernées à l'échelle mondiale, afin de mettre à profit l'expérience acquise et les meilleures pratiques et d'élaborer des documents d'orientation et des produits axés sur les connaissances susceptibles d'être utilisés à l'appui d'une collaboration efficace et du renforcement des parties prenantes.</p>
Organes relevant de l'article XIV			
<p>30. Le Conseil [...] a <u>prié</u> le Président indépendant du Conseil de poursuivre ses consultations au sujet de la procédure révisée de sélection et de nomination des secrétaires d'organes relevant de l'article XIV, telle qu'elle figure dans l'annexe 1 du document portant la cote CL 165/12, afin de trouver une solution durable qui convienne aux organes concernés et à la Direction de la FAO, et de soumettre au Conseil, à sa cent soixante-sixième session, un document présentant brièvement les domaines dans lesquels aucun consensus n'a pu être dégagé ainsi que des renseignements sur d'éventuelles contre-propositions (paragraphe 28, alinéa c).</p>		X	<p>Le document CL 166/18, <i>Sélection et nomination des secrétaires des organes relevant de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO</i>, présenté lors de la cent soixante-sixième session du Conseil, passe en revue les domaines dans lesquels aucun consensus n'a été dégagé et contient des renseignements sur la situation des consultations en cours et d'éventuelles contre-propositions. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) examinera cette question lors de sa cent douzième session. Des consultations étaient en cours au moment de la rédaction du présent document et un compte rendu de la situation sera communiqué au Conseil.</p>

SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA CENT SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION (6-10 juillet 2020)

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Bureau de l'Inspecteur général			
31. Le Conseil [...] a <u>demandé</u> d'apporter d'autres améliorations pour renforcer le Bureau de l'Inspecteur général et son indépendance sur le plan opérationnel, à savoir de veiller au financement durable du Bureau, dans la limite des ressources disponibles, et de déléguer à l'Inspecteur général les responsabilités en matière de gestion et de contrôle des ressources humaines et financières du Bureau (paragraphe 19, alinéa i).	X		Des ressources supplémentaires destinées au Bureau de l'Inspecteur général (OIG), d'un montant de 1,1 million d'USD, ont été intégrées dans le Plan à moyen terme/Programme de travail et budget 2022-2023 (C 2021/3) afin de renforcer la fonction d'enquête.
Évaluation des travaux statistiques de la FAO			
32. Le Conseil [...] a <u>dit attendre avec intérêt</u> la stratégie actualisée de l'Organisation sur ses travaux statistiques (paragraphe 18, alinéa g).		X	La FAO a élaboré une proposition visant à renforcer la gouvernance des activités statistiques de l'Organisation, qui devrait être présentée aux Membres le 9 avril 2021, lors d'un séminaire informel à l'intention des Représentants permanents. Cette proposition tiendra compte des différentes questions soulevées dans l'évaluation, ainsi que des recommandations qui y sont formulées. En ce qui concerne la Stratégie de la FAO relative à la modernisation des statistiques, le Secrétariat du Groupe de travail interdépartemental sur les statistiques a mis à jour le document sur la base des recommandations de l'évaluation et a élaboré un plan de mise en œuvre visant à traduire la Stratégie sous la forme d'actions concrètes. Ce document parallèle s'appuie aussi sur des documents établis à l'échelle du système, en particulier la feuille de route pour la modernisation du système statistique des Nations Unies, élaborée par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), et la stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de données. La Stratégie révisée et le plan de mise en œuvre seront communiqués lors du séminaire

			informel susmentionné, afin que les Représentants permanents puissent formuler des observations avant leur présentation à la cent trente et unième session du Comité du Programme, en vue de leur examen et de leur adoption.
--	--	--	---

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Délégation de pouvoirs			
33. Le Conseil (...) a <u>réitéré</u> la demande formulée par le Comité financier et le Conseil de renforcer la délégation de pouvoirs, conformément au paragraphe 5 de l'article XXXVIII du Règlement général de l'Organisation (paragraphe 19, alinéa f).		X	L'examen approfondi de la délégation de pouvoirs est en bonne voie et des consultations auprès des parties prenantes ont été amorcées.

SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA CENT SOIXANTE-TROISIÈME SESSION (2-6 décembre 2020)

	État d'avancement de la mise en œuvre		OBSERVATIONS
	Achevée	En cours	
Collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome			
34. Le Conseil [...] a demandé à la FAO, en collaboration avec le PAM et le FIDA, de fournir une première évaluation de la possibilité de regrouper des fonctions administratives et de renforcer leur collaboration dans le cadre de certaines fonctions de contrôle; cette évaluation serait présentée pour examen aux sessions du Conseil de la FAO, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du PAM, prévues à la fin de 2020 (paragraphe 9, alinéa c).		X	<p>Les organismes ayant leur siège à Rome sont tout à fait déterminés à renforcer leur collaboration dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en particulier au plan de la planification et de la programmation par pays, grâce à l'analyse commune de pays et à la contribution conjointe aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. S'agissant des services internes, on a constaté qu'il était possible de mettre en œuvre une grande partie des services internes conjoints au niveau des pays en appliquant la stratégie relative aux activités d'appui, sous la houlette des équipes de pays des Nations Unies.</p> <p>En ce qui concerne la demande des Membres, qui ont souhaité recevoir une première évaluation de la possibilité de regrouper des fonctions administratives, un recensement des domaines de collaboration actuels et potentiels dans le cadre des fonctions administratives et financières et des fonctions de gestion des ressources humaines et de contrôle est présenté dans le rapport intérimaire des organismes ayant leur siège à Rome. Une étude de faisabilité détaillée portant sur deux domaines pilotes, récemment conclue, sera présentée aux Membres lors de la séance d'échange d'information de la première réunion de 2021 du Groupe consultatif de haut niveau des organismes ayant leur siège à Rome.</p>